

REGISTRE PUBLIC D'ACCESSIBILITÉ



SOMMAIRE

1. *Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?*
2. *Fiche informative de synthèse*
 - Présentation de l'établissement
3. *Accessibilité, matériel et sensibilisation*
 - Accessibilité des locaux de l'établissement
 - Prestations proposées par l'établissement
 - Informations sur l'accessibilité des prestations
 - Référent handicap
 - Formation du personnel du CIFA aux différentes situations de handicap
 - Modalité de maintenance des équipements d'accessibilité
4. *Annexes*
 - Comment définir sa catégorie d'ERP
 - Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées
 - Plan des locaux
 - Attestation de formation
 - Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées

1. Pourquoi un « registre public d'accessibilité » ?

La loi (11 février 2005 et 5 septembre 2018) stipule que tout organisme de formation (OF) ou centre de formation des apprentis (CFA) doit être accessible. L'accessibilité d'un organisme de formation constitue l'ensemble des moyens matériels et humains mis en œuvre pour permettre à tous, et notamment aux personnes en situation de handicap de bénéficier pleinement d'une action de formation.

« Le droit à compensation du handicap » doit permettre un égal accès à la société et s'applique donc à tout parcours de formation. La mise à disposition d'aides matérielles ou d'aides financières est destinée à compenser les conséquences du handicap.

2. Fiche informative de synthèse

✓ Présentation de l'établissement

Nom de l'établissement	CIFA Auxerre
Type d'établissement	Organisme de formation
Catégorie d'établissement	2
Adresse	3 rue Jean Bertin – C.S. 20189 89003 AUXERRE Cedex
Téléphone	03 86 42 03 55
Courriel	accueil@cifayonne.com
Siret	30391595300028
Code NAF	8532Z
Nom du référent handicap	Anne-Bénédicte HARMON
Contact référent handicap	contact-handi@cifayonne.com
Lieu de consultation du registre	Sur site

3. Accessibilité, matériel et sensibilisation

Accessibilité des locaux de l'établissement

Le bâtiment et tous les services proposés sont accessibles à tous :

- ☒ OUI
☐ NON

Le personnel vous informe de l'accessibilité du bâtiment et des services

- ☒ OUI
☐ NON

Prestations proposées par l'établissement

- ☒ Salles de cours pour formations, réunions, conférences, manifestations diverses
☒ Ateliers équipés
☒ Bureaux
☐ Centre de ressources et d'Aide à la formation
☐ Locaux techniques (atelier, garages, local à archives etc.)

Informations sur l'accessibilité des prestations

L'accès au CIFA se fait :

- ☒ Depuis l'entrée du centre de formation
☒ Via une rampe d'accès signalée par un panneau
☒ Depuis le parking des visiteurs
☒ L'accès aux différents étages est possible par l'ascenseur

Référent handicap

Nom du référent handicap	Anne-Bénédicte HARMON
Date de la formation du référent handicap	20-21/01/2025
Réseaux nationaux auxquels participe le référent handicap	Réseau RHF BFC, Agefiph

3. Accessibilité, matériel et sensibilisation

Formation du personnel du CFA aux différentes situations de handicap

- ☒ Le personnel est sensibilisé. C'est à dire que le personnel est informé de la nécessité d'adapter son accueil aux différentes personnes en situation de handicap
- ☐ Le personnel est formé. C'est-à-dire que le personnel a suivi une formation pour un accueil des différentes personnes en situation de handicap.
- ☒ Le personnel suivant est formé :

Dates de la formation	Nom de la formation	Organisme assurant la formation	Nom des participants
04/2022	Etre référent handicap en OF et CFA	EH Conseil	O. MUZIOT
04/2025	Adapter la formation aux PSH : Troubles DYS	Emfor	AB. HARMON
12/2025	Adapter la formation aux PSH : Troubles du spectre de l'autisme	Emfor	AB. HARMON D. LEVACHER
12/2025	Détection et accompagnement des profils atypiques	Boîte à l'être	M. ALLOUIS ; A. BI ; I. BRUN ; S. CROCHET ; AB. HARMON ; P. IANARELLI ; L. LAVANTUREUX

Modalités de maintenance des équipements d'accessibilité

Equipements	Dernière date d'intervention	Périodicité	Prestataire
Ascenseur	08/10/2025	Annuel / Trisannuel / Quinquennal	APAVE TKE

Le matériel est entretenu et adapté

- ☒ OUI
- ☐ NON

Le personnel connaît le matériel

- ☒ OUI
- ☐ NON

Annexe 1 – Comment définir sa catégorie d'ERP

Les catégories des établissements recevant du public sont déterminées en fonction de la capacité d'accueil du bâtiment, y compris les travailleurs (sauf pour la 5e catégorie). Le classement d'un établissement est validé par la commission de sécurité à partir des informations transmises par l'exploitant de l'établissement dans le dossier de sécurité déposé en mairie.

Effectif admissible	Catégorie de l'ERP
À partir de 1 501 personnes	1
De 701 à 1 500 personnes	2
De 301 à 700 personnes	3
Jusqu'à 300 personnes	4
En fonction de seuils d'assujettissement	5

Annexe 2 – Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Les déplacements ;
- ✦ Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- ✦ La largeur des couloirs et des portes ;
- ✦ La station debout et les attentes prolongées ;
- ✦ Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



Annexe 2 – Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ✦ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ✦ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ✦ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ✦ L'utilisation des appareils et automates.

Annexe 2 – Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées

2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ La communication orale ;
- ✦ L'accès aux informations sonores ;
- ✦ Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- ✦ Le repérage des lieux et des entrées ;
- ✦ Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- ✦ L'usage de l'écriture et de la lecture.

Annexe 2 – Document d'aide à l'accueil des personnes handicapées

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ✦ Un stress important ;
- ✦ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ✦ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.

Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

*Conçu par la DMA en partenariat avec :
APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.*



Annexe 4 – Attestation de formation 03/2025



Attestation de réalisation de formation

Je soussigné Stéphane GAINAUX, agissant en qualité de gérant de l'entreprise Emploi Handicap Conseil, atteste que **Anne Bénédicte Harmon** a réalisé l'action de formation :

« Être référent handicap en OF et CFA »

organisée dans le cadre de l'action de professionnalisation des professionnels du réseau de l'insertion et de la formation professionnelle conduite par la Ressources Handicap Formation et EMFOR en Bourgogne-Franche-Comté.

du 20 et 21 mars 2025, dans les locaux de la Ville de Chalon-Sur-Saône- Espace Jean Zay.

Les objectifs :

- comprendre le cadre législatif associé à la fonction ;
- connaître et utiliser les outils associés (accessibilité- tableau d'évaluation des besoins) ;
- connaître le rôle et les missions du référent handicap ;
- favoriser l'implication de l'organisme de formation dans la démarche et l'aider à répondre son obligation légale en matière d'accessibilité de la formation ;
- identifier et accompagner les situations individuelles afin de mieux prendre en compte les besoins ;
- faire émerger les pratiques existantes et identifier les marges de progrès.

Activités pédagogiques effectuées :

- ☒ Module de pré-requis via l'application Klaxoon (45min)
- ☒ Animation du 20 janvier 2025 de 9h00 à 12h et de 13h30 à 17h00
- ☒ Animation du 21 janvier 2025 de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h30.

Cette formation a été animée par Céline DE MELO, Consultante handicap et psychologue du travail, au cabinet Emploi Handicap Conseil

Fait à Besançon, le 21 Mars 2025

2H, rue Bertrand Russell
25000 BESANÇON
Tél : 03 81 84 17 63
www.ehconseil.fr

SARL au capital de 10 000 € - SIRET 524 102 241 00030 RCS BESANÇON - TVA FR76524102241

Emploi Handicap Conseil
2H rue Bertrand Russell - 25000 BESANÇON
Tél : 03 81 84 17 63 - contact.ehconseil@gmail.com
SARL au capital de 10 000 €
SIRET : 524102241 00030 RCS BESANÇON
TVA : FR76524102241



Annexe 4 – Attestation de formation 04/2025



En partenariat avec la



**Ressource Handicap
Formation**

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussignée Amélie FESQUET-SANIEL, en qualité de Directrice au sein de l'organisme de formation **Alter égal association**, atteste que **Mme Harmon Anne-Bénédicte** a suivi la session de formation suivante :

Action n°10B : Adapter la formation aux personnes en situation de handicap : Troubles dys - Présentiel
du 3 avril 2025 au 3 avril 2025

Nature de l'action de formation :

Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Durée de l'action de formation :

Durée estimée : 7 heures

Assiduité du stagiaire :

Durée effectivement suivie par le/la stagiaire : 7 heures

Les éléments suivants ont permis d'établir le certificat :

- Les feuilles d'émargements ou tout document et donnée justifiant la participation effective à la formation.
- Tout document et donnée justifiant à l'accompagnement et à l'assistance du bénéficiaire par le dispensateur de formation.
- Les comptes rendus de positionnement et les évaluations qui jalonnent ou terminent la formation.
- La production des travaux réalisés par l'apprenant.

Je m'engage à conserver sur tout support approprié et pour une durée d'au moins 5 années à compter de la fin de la formation l'ensemble des pièces justificatives permettant de démontrer la réalité de l'action de FOAD et notamment les justificatifs afférents aux travaux réalisés par les stagiaires ainsi que les évaluations y afférentes. Ces différentes pièces pourront m'être demandées dans le cadre d'un contrôle.

Fait à : LYON

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
Mme Amélie FESQUET-SANIEL, directrice



Alter égal association | 14 rue Passet 69007 LYON | formation@alter-egal.fr | +33769430789 | Numéro SIRET : 38423076900059 | N° de déclaration d'activité : 82 26 02027 26

Annexe 4 – Attestations de formation 04/2025



En partenariat avec la



**Ressource Handicap
Formation**

Le : 7 avril 2025

**Alter égal
Association**
14 Rue Passet - 69007 LYON
Tél : 04 37 65 49 79
SIRET 384 230 769 00059 - APE 7022Z



Alter égal association | 14 rue Passet 69007 LYON | formation@alter-
egal.fr | +33769430789 | Numéro SIRET : 38423076900059 | N° de déclaration d'activité : 82
26 02027 26

Annexe 4 – Attestations de formation 11/2025



**Ressource Handicap
Formation**

CERTIFICAT DE RÉALISATION

Je soussignée Amélie FESQUET-SANIEL, en qualité de Directrice au sein de l'organisme de formation Alter égal association, atteste que Mme Harmon Anne-Bénédicte a suivi la session de formation suivante :

Action n°10C : Adapter la formation aux personnes en situation de handicap : Troubles du spectre de l'autisme

du 13 novembre 2025 au 13 novembre 2025

Nature de l'action de formation :

Action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

Durée de l'action de formation :

Durée estimée : 7 heures

Assiduité du stagiaire :

Durée effectivement suivie par le/la stagiaire : 7 heures

Les éléments suivants ont permis d'établir le certificat :

- Les feuilles d'émargements ou tout document et donnée justifiant la participation effective à la formation.
- Tout document et donnée justifiant à l'accompagnement et à l'assistance du bénéficiaire par le dispensateur de formation.
- Les comptes rendus de positionnement et les évaluations qui jalonnent ou terminent la formation.
- La production des travaux réalisés par l'apprenant.

Je m'engage à conserver sur tout support approprié et pour une durée d'au moins 5 années à compter de la fin de la formation l'ensemble des pièces justificatives permettant de démontrer la réalité de l'action de FOAD et notamment les justificatifs afférents aux travaux réalisés par les stagiaires ainsi que les évaluations y afférentes. Ces différentes pièces pourront m'être demandées dans le cadre d'un contrôle.

Fait à : LYON

Cachet et signature
du responsable du dispensateur de formation
Mme Amélie FESQUET-SANIEL, directrice



Alter égal association | 14 rue Passet 69007 LYON | formation@alter-egal.fr | +33769430789 | Numéro SIRET : 38423076900059 | N° de déclaration d'activité : 82 26 02027 26

Annexe 4 – Attestations de formation 11/2025



**Ressource Handicap
Formation**

Le : 18 novembre 2025

**Alter égal
Association**
14 Rue Passet - 69007 LYON
Tél : 04 37 65 48 79
SIRET 384 230 769 00059 - APE 7022Z



Alter égal association | 14 rue Passet 69007 LYON | formation@alter-egal.fr | +33769430789 | Numéro SIRET : 38423076900059 | N° de déclaration d'activité : 82 26 02027 26

Annexe 5 – Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées

AUXERRE 6 Avenue plaine de l'Yonne Centre des affaires des boutisses 89 000 - AUXERRE Téléphone : 06 78 79 90 67 Télécopie : sebastien.rolland@fr.bureauveritas.fr	 BUREAU VERITAS	
---	--	--

Date : 27/05/2021	N° contrat : 7246326	Rapport n°: 7246326/1 /Rév. 0
-------------------	----------------------	-------------------------------

**ATTESTATION DE VÉRIFICATION DE L'ACCESSIBILITÉ
AUX PERSONNES HANDICAPÉES
Construction ou création d'établissements recevant du public (ERP)
soumise à Permis de Construire**

Selon annexe 3 de l'arrêté du 22 mars 2007 modifié par l'arrêté du 3 décembre 2007

En application de l'article R 111-19-27 du code de la construction et de l'habitation, l'attestation est jointe à la déclaration d'achèvement des travaux prévue à l'article R. 462-1 du code de l'urbanisme. Elle est délivrée par un contrôleur technique ou un architecte au maître de l'ouvrage en application des articles L.111-7-4 et R. 111-19-27 et R. 111-19-28 du code de la construction et de l'habitation.

Je soussigné : ROLLAND SEBASTIEN de la société BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, en qualité d'organisme de contrôle technique au sens du CCH art. L 111-23, titulaire d'un agrément ministériel l'habilitant à intervenir sur les bâtiments, atteste que :

par contrat de vérification technique n° 7246326 en date du : 04/12/2017
La Société : CIFA

3 Rue Jean Bertin
89000 AUXERRE

maître de l'ouvrage de l'opération de construction (ou de réhabilitation lourde) suivante :
Construction de 5 salles de classe
3 Rue Jean Bertin
89000 AUXERRE

Réf. du Permis de Construire :
Date du dépôt de demande de PC : 21/03/2019 Date du PC : 21/03/2019

a confié, à BUREAU VERITAS CONSTRUCTION, qui l'a réalisée, une mission de vérification technique après travaux visant à vérifier si les travaux réalisés (dans le cadre du PC référencé ci-dessus) respectent les règles d'accessibilité qui leur sont applicables.

Nota : les règles d'accessibilité applicables sont les règles en vigueur rappelées ci-dessous auxquelles sont adjointes les éventuelles dérogations propres à l'opération et citées ci-après.

Nombre de bâtiments, équipements ou locaux séparés : 1

• **Règles en vigueur considérées :**

- ☒ Articles R 111-19 à R 111-19-3 du CCH, relatifs à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public construits ou créés .
- ☒ Arrêté du 1er août 2006 fixant les conditions prises pour l'application des articles R 111-19 à R 111-19-3 et R 111-19-6 du CCH relatives à l'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public et des installations ouvertes au public lors de leur construction ou de leur création.

Annexe 5 – Attestation de vérification de l'accessibilité aux personnes handicapées



- **Déroptions accordées, telles que portées à la connaissance du vérificateur :**

- **Documents remis au vérificateur et pris en compte dans le cadre de sa mission :**

- A l'issue de sa visite de vérification, réalisée selon les termes et conditions du contrat précité et qui s'est déroulée le 18/05/2021, le vérificateur récapitule sur la liste ci-après ses constats formulés ainsi:

- **R** Le vérificateur a constaté, sur les travaux réalisés, le respect de la règle d'accessibilité applicable (*)
- **NR** Le vérificateur a constaté sur les travaux réalisés une ou des dispositions qui ne respectent pas la règle d'accessibilité applicable (*)
- **SO** La disposition considérée est Sans Objet pour la présente opération.

Date : 27/05/2021

Signature :

(*) voir commentaire général CG01 page 3